L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 DECEMBRE 1871. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 6 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Jules Stern & Bros au No 15 de la rue de Chartres. Vente importante à crédit et sans réserve, de 1,200 caisses bottes, souliers et brodequins.

Bernard Coin Bonville et Passage de la Maison-Modèle.

J. Mora, Marché aux Fleurs, No 26 et 28 de la rue Chartres. Marchandises sèches, toiles d'indiennes de prix.

J. Morel, 1 et 3 rue Nos 104 et 106 de la Levée, Faubourg Marigny.

ATTENTION:

Vente de chaussures à l'encan.—Aujourd'hui, mercredi, 6 courant, à 10 heures, il sera vendu par M. Jules Stern, dans leur salle d'encan, au No 15 de la rue de Chartres, 1,200 caisses de bottes et brodequins, pour hommes et jeunes gens, aussi bien bottes guêtres que souliers. Un stock de chaussures est un des articles qui manquent le plus à l'importation du Nord. Les marchands de la ville et de la campagne, ainsi que ceux de la ville et de la campagne. La vente a crédit et sans réserve, et on trouvera les conditions à la volonté des acheteurs.

L'attention des dames est appelée sur la vente de marchandises sèches, qui doit avoir lieu sans réserve, qui aura lieu au magasin de Dufour, encoignure Dauphine et Bourbon, rue Bourbon, à jourdan, jeudi prochain et les jours suivants. Adée—2f

Chaussures à l'encan. MM. Voorhies And. Hernandez, vendront demain, jeudi, à 11 heures, au Centre-Exposition, dans leur salle d'encan, rue Chartres, Levee, No 36, 5,000 caisses de souliers et brodequins, qu'ils viennent de recevoir de plusieurs fabriques du Nord, et pour hommes, femmes, fillettes, jeunes gens et enfants, et aussi 1,500 manufactures d'hommes, 500 enfants, 500 belles bottines en soie, des souliers rase, casimir et maroquin, et beaucoup d'autres pour la saison. Ces marchandises sont du numéro de la compagnie Hernandez et Ami.

Vente de Nouvelle-Vente Fabrique de Bottes et Souliers, 1 et 3 rue Morel, Nos 104 et 106 de la Levée, Faubourg Marigny.

Faites imprimer vos factures, cartes, etc., et tables faites vos reliures au "Union Printing Office." 112 et 114, rue Camp.

THÉATRES

Aujourd'hui, Mercredi :

MIX—Lucrèce Borgia.

OPÉRA—Amitié et Amour soir—Coquettes et Adorables—Scène de Scandale.

NOUVEAU—Bottle Imp.

La Décision dans l'affaire Clark-Gaines.

Les ambitieux de propriétaires sont mis en échec à la question si souvent discutée des revendications de madame Clark contre les détenteurs des biens légués par la succession de Daniel Clark. Nous reproduisons cette utile de reproduire, à l'usage du barreau de la décision rendue par la Cour Suprême de la Louisiane, siégeant à la Seconde Cour du District, à la place du juge Duvergès qui s'est récusé, dans l'affaire de Pierre Fandet et autres contre madame Clark.

La décision commence par l'exposé suivant :

Dans cette cour, il y a plus de 16 ans, la demanderesse a intenté une action en nullité de mariage, et en bastardisation de Daniel Clark, fils, en lui niant des droits de succession, et en le déclarant illégitime, et, en lui niant des droits de succession, et en le déclarant illégitime, et que le testament fait par Daniel Clark, fils, en faveur des défendeurs, et que le testament fait par Daniel Clark, père, en faveur de madame Clark dans les termes suivants :

Je donne et lègue par le présent que dans mes Myra, qui demeure actuellement dans la famille de Samuel B. Davis, fils légitime et unique, et que je reconnaît Myra Davis comme ma fille, et que je lui donne et lègue mes propriétés, et que je possédera à l'avenir, en outre du paiement de mes dettes, et que je lègue mes dettes et dispositions sont ensuite énoncées et lègues mes dettes et dispositions sont ensuite énoncées et lègues mes dettes et dispositions sont ensuite énoncées et lègues